CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E24481** **VALABLE JUSQU'AU** **13/01/2028**

ÉDITÉ LE **12/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/12/1988
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/05/2001
Capital : 68 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2000 B 299

Siret : **350 182 739 00028**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 222780 OC
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 176086297 S 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 76086297 S 001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **SARL ERIC DECHAMPS**

985 ROUTE DES SAPINS
76110 BREAUTE

Téléphone : 02 35 27 80 53 **Fax :**
Portable : 06 13 03 23 19

Site Internet : http://www.robertdechamps.fr
E-mail : eric.sarldechamps@orange.fr

Responsabilité légale :
DECHAMPS ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/11/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	17/01/2023
o Poêle ou insert bois	17/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/11/2026 09:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.